



## COMMISSION DES JEUNES

### PROCÈS-VERBAL

### N°19

---

**Réunion du :** Lundi 9 Janvier 2023

**À :** 15H30

---

**Présidence :** M. BELLARD Christophe

---

**Présents :** M. BARONIAN, Jean-Claude, M. HERNANDEZ Jean-Claude,

---

**Excusé(s) :** M. DE MARCHI Arnaud

---

#### **MODALITÉS DE RECOURS**

Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES). L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement :

- Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est Jugée utile,
- Les frais inhérents à la procédure d'appel.

## CHAMPIONNATS DES JEUNES

- ➡ **CRITÉRIUM U15 À 8** : Les clubs désirant inscrire une équipe pour participer à la deuxième phase de ce critérium qui débutera le 21 janvier, ont la possibilité de le faire sur simple demande par courrier au secrétariat du District **avant le 13 janvier 2023**.

- ➡ **REPRISE DE LA PHASE 2 DES CHAMPIONNATS U15**

Contrairement à ce qui était annoncé, la reprise du championnat U15 D1 est décalée d'une semaine. En effet, le match opposant **l'Entente DAB** et le **GAP FOOT 05** ne s'étant pas jouée le week-end dernier, elle est remise au dimanche 15 janvier, **DERNIÈRE DATE** disponible au calendrier.

*Si la rencontre ne devait pas se jouer pour n'importe laquelle des raisons, le match sera déclaré perdu pour les deux équipes avec un ajout de 0 point au classement.*

Cette rencontre, décisive pour le bas du classement, désignera ainsi de manière sportive les deux clubs de D1 qui seront relégués en D2 au profit des clubs de l'EP Manosque et de l'AFCV qui accèdent au Championnat de D1.

- U15 D1 = Dimanche 22 janvier 2023
- U15 D2 = Dimanche 22 janvier 2023
- Critérium U15 à 8 = Samedi 21 janvier 2023

- ➡ **TIRAGE COUPE DES ALPES**

Coupe U15 A.GILLY cadrage = Matches le Dimanche 15 janvier 2023 à 11H

- SEYNE LES ALPES / GAP,FOOT 05 2
- GJMD 2 / ENT EASC 2
- GJDV 2 / ENT VIVO 04-ORAISON 2
- EP MANOSQUE / AFCV

Coupe U17 A.MEYER ¼ de finale = Matches le samedi 1<sup>er</sup> Avril à 16h

- ENT DAB / SC VINON
- EP MANOSQUE / ENT EASC
- GAP FOOT05 2 / ENT TALLARD-L'AVANCE
- ENT VIVO 04-ORAISON / AFCV



## **RAPPEL DE LA PROCÉDURE**

Toutes les demandes de changements pour les catégories jeunes (U15 à 19) doivent être faites exclusivement par **Footclubs 10 jours avant la rencontre.**

**Passé ce délai aucune demande ne sera prise en considération.**

Pensez à vérifier régulièrement où en sont vos demandes de modification dans Footclubs.

### **RAPPELS :**

**1 – Durant toute la saison les rencontres des matchs ALLER seront inversées dans le cas de terrain impraticable ou indisponible.**

**2 – Toutes les dates disponibles y compris les vacances scolaires sont considérées comme journée de rattrapage.**

## **RÉFÉRENTS DE LA COMMISSION**

*N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou demandes concernant votre catégorie.*

- **CATÉGORIE U19 : Christophe BELLARD – 06 58 67 04 23**
- **CATÉGORIE U17 : Jean-Claude BARONIAN – 06 87 46 68 96**
- **CATÉGORIE U15 : Jean-Claude HERNANDEZ – 06 37 83 18 12**

## **COURRIER DES CLUBS ET ORGANISMES**

## **RETOUR DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE**

- ➡ Les dossiers suivants dont les textes sont consultables sur les PV de la CD ont été homologués par la Commission réunie ce jour.



## RETOUR DE LA CSR

- ➡ Les dossiers suivants dont les textes sont consultables sur les PV de la CSR ont été homologués par la Commission réunie ce jour.

## INFORMATIONS TRANSMISES À LA CSR



### DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2022/2023

#### INCIDENTS DU WEEK END

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	JOURNÉE	MATCH	INCIDENT
U 17	D1	25521482	1	ENT DAB / SISTERON	SCORE DE LA RENCONTRE 4/1. <b>FMI NON TRANSMISE</b>
U19	COUPE		3	EP MANOSQUE / OBSC	L'ÉQUIPE DE BRIANÇON NE S'EST PAS DÉPLACÉE



## INFORMATIONS TRANSMISES À LA CDA



### DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2022/2023

TABLEAU DES MODIFICATIONS DES CHAMPIONNATS DE JEUNES

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	JOURNÉE	MATCH	PROGRAMMATION INITIALE	MODIFICATION	MOTIF
U15	D1	25029165	11	ENT DAB / GAP FOOT 05	08-janv	MATCH LE 15/01 À 11H À AIGLUN	REPROGRAMMATION
U17	D1	25521486	2	GAP FOOT 05 / VIVO ORAISON	14/01 À 15H	MATCH À 13H	MATCH LIGUE GAP
U17	D2	25521563	2	GAP FOOT 05 3 / TALLARD L'AVANCE	14/01 À 15H	MATCH À 17H	MATCH LIGUE GAP

LE PRÉSIDENT

**C.BELLARD**

